Strasbourg.eu
eurométropole

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ ?

POUR VOTER, INSCRIVEZ-VOUS À LA BONNE ADRESSE



VOTRE DÉMÉNAGEMENT PEUT CHANGER VOTRE BUREAU DE VOTE, MÊME DANS LA MÊME RUE.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

QUI PEUT VOTER ?

POUR VOTER, VOUS DEVEZ :

1. **Être inscrit·e sur la liste électorale ;**
2. **Avoir la qualité d'électeur,** c'est-à-dire être majeur·e, de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques ;
3. **Avoir une attache avec la commune**, c'est-à-dire :
   - soit y être domicilié·e,
   - soit y résider depuis 6 mois au moins de façon continue et effective,
   - soit y être contribuable depuis au moins 2 ans.

ATTENTION

Tout changement de situation non signalé peut donner lieu à une radiation.

- Si vous venez d'emménager à Strasbourg.
- Si vous habitiez Strasbourg mais que vous avez déménagé dans un autre quartier de la ville.
- Assurez-vous que le ou les noms apposés sur votre boîte aux lettres sont ceux déclarés sur la liste électorale.

Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit·e sur les listes électorales.

VÉRIFIER SON INSCRIPTION

Pour vérifier que vous êtes inscrit·e sur la liste électorale à votre adresse actuelle, rendez-vous sur **strasbourg.eu/elections** ou joignez le Bureau des Élections.

+33 (0)3 68 98 68 94

elections@strasbourg.eu

S'INSCRIRE

RENDEZ-VOUS :

en ligne sur service-public.fr

en mairie ou par courrier

(date de réception en mairie)

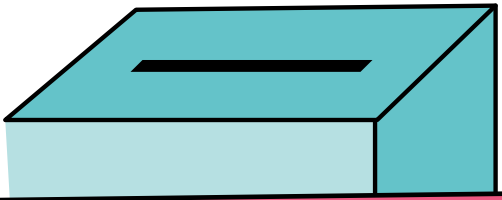
Eurométropole de Strasbourg - Centre Administratif
Service État Civil et Élections - Bureau des Élections
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg CEDEX

VOUS AVEZ JUSQU'AU 12 MARS 2027 POUR L'INSCRIPTION !

Votre carte d'électeur vous sera envoyée dans les 10 jours précédant le scrutin.
Les demandes d'inscription faites par courrier électronique sont irrecevables.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRODUIRE

- **Un justificatif d'identité :** carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- **Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :** facture de gaz, d'électricité, de téléphone fixe (mobile non recevable), bulletin de salaire, attestation d'assurance multirisques habitation…
- **Pour les demandes d'inscription par courrier,** le formulaire CERFA téléchargeable sur **service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47** est à joindre à la demande.



POUR ALLER PLUS LOIN

VOUS ALLEZ AVOIR 18 ANS ?

En cas de scrutin l'année de votre 18e anniversaire, si vous êtes majeur·e avant le premier tour, vous serez inscrit·e d'office et n'aurez aucune démarche à effectuer si :

- vous vous êtes fait recenser à 16 ans,
- vous avez passé la journée de défense et de citoyenneté,
- vous n'avez pas déménagé depuis.

VOUS SOUHAITEZ VOTER PAR PROCURATION ?

Rendez-vous sur **service-public.fr**

VOUS SOUHAITEZ D'AUTRES INFORMATIONS ?

Vous trouverez toutes les informations pour vous inscrire, rechercher votre bureau de vote, participer au fonctionnement d'un bureau de vote ou encore vous renseigner sur le principe de mise à jour des listes électorales sur **strasbourg.eu/elections**

Crédit photo : istock